

DELIBERATION N° 2016-01 : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., dans les communes de 3 500 habitants et plus, le C.C.A.S., établissement public administratif, doit présenter en conseil d'administration un rapport d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport aborde les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Concernant le CCAS de Saint Nom la Bretèche, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

CONTEXTE GENERAL :

Le budget du CCAS est équilibré grâce à une subvention de la mairie. Cependant, dans un contexte national très contraignant la commune de Saint Nom la Bretèche subit la baisse voire la suppression de certaines aides de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale), le Département des Yvelines perd 200 millions d'euros de ressources en 2016 et réduit les aides apportées aux communes et CCAS notamment avec la suppression de l'allocation énergie aux personnes âgées.

L'EVOLUTION DES FINANCES LOCALES :

Résultat prévisionnel 2015 (hors restes à réaliser 2015)

	Dépenses réelles prévisionnelles 2015	Recettes réelles prévisionnelles 2015	Résultat prévisionnel 2015	Solde 2014 (après affectation du résultat)	Résultat prévisionnel de clôture 2015
Investissement	-	801,04	801,04	1 038,40	1 839,44
Fonctionnement	57 128,89	52 754,19	- 4 374,70	15 847,21	11 472,51
			- 3 573,66	16 885,61	13 311,95

Reste à réaliser d'un montant de 1 839,78 € correspondant à l'acquisition du défibrillateur à installer aux abords du pôle sportif.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2016 :

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 54 185 €

Elles sont essentiellement issues de :

- Les charges à caractère générale : **17 780 €**

Fournitures administratives : 500 €

Contrat de téléassistance : 2 500 € en équilibre avec les recettes sur la base de 38 bénéficiaires

Contrat de maintenance des défibrillateurs et achat de petits équipements : 680 €

Manifestations (repas des aînés et cérémonie des médailles du travail) : 13 650 €

Abonnements et cotisations obligatoires : 450 €

A noter que les tarifs de téléassistance n'ont pas été revalorisés pour l'année 2016 suite à la signature d'un nouveau contrat avec notre prestataire VITARIS qui précise le maintien des tarifs 2015 (5,38 € TTC mensuel) en 2016.

- Les charges de personnel : **22 350 €**

Rémunération du personnel administratif et indemnité au receveur.

Il est à noter que la secrétaire du service est employée par la CCGM depuis le 07/10/2015 avec une mise à disposition à hauteur de 20% de son temps de travail.

- Les autres charges de gestion courantes : **13 000 €**

Aides et secours d'urgence : 5 000 €

Subventions de fonctionnement aux associations : 8 000 €

Concernant les aides et les secours d'urgence, le partenariat avec l'assistante sociale a permis d'avoir connaissance de l'arrivée de nouvelles familles en difficulté. Par ailleurs, il est souhaité de répondre à de nouvelles aides telles que la participation à une formation pour une personne handicapée.

- Les dotations aux amortissements : **805 €**

- Les créances admises en non-valeur et les titres annulés : **250 €**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 14 972,51 € (hors subvention d'équilibre de la mairie)

Elles sont essentiellement issues de :

- Le résultat de fonctionnement reporté : **11 472,51 €**

- La participation des bénéficiaires de la téléassistance : **2 500 €**

Prévision de recettes en équilibre avec les dépenses sur la base de 38 bénéficiaires.

- Les recettes des quêtes à mariage : **1 000 €**

Subvention d'équilibre de la commune estimée à 39 212,49 €

Les dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'est envisagée en 2016.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement correspondent au solde d'exécution de la section d'investissement au titre de l'exercice 2015 et aux amortissements. Un nouvel amortissement est intervenu en 2015 avec l'achat d'un défibrillateur qui sera installé aux abords du pôle sportif. Cette acquisition de 2015 a été rattachée aux dépenses d'investissement 2016.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2016 et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,
A 10 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme Marie-Pierre DRAIN),

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires, pour l'exercice 2016.

DIT que le rapport sera transmis au Représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits